Questions sur la fonction publique

Par **sabrinadu95**, le **15/09/2015** à **19:19**

Bonjour

Je voudrais savoir si dans la fonction publique, le master est pris en compte.

Une amie y travaille et son copain est passé du privé au public il avait un master commercial et son master semble avoir été pris en compte.

Donc un master en droit sera pris en compte pour le salaire ?

Si un doctorant par exemple passe un concours catégorie B il est payé plus cher car il a son doctorat ?

Que vaut un Master 1 dans ce cas si pas de M2 vu que la maitrise n'existe plus ?

Des gens pour m'éclairer ?

Merci.

Par **joaquin**, le **15/09/2015** à **20:28**

Bonjour,

En principe dans la fonction publique, on ne tient pas compte des diplômes obtenus, mais seulement des réussites aux concours et examens professionnels, et le classement qui en résulte par grade et par échelon. On tient compte compte également de l'ancienneté. Un doctorant de catégorie B gagnera la même chose qu'un bachelier de même grade et de même échelon.

Cordialement
JG

Par **marianne76**, le **15/09/2015** à **20:44**

Bonsoir ,

Je confirme les propos de Joaquin

Par **Yann**, le **15/09/2015** à **20:51**

Pour la part fixe du salaire qui est liée au grade et à l'indice en effet.

Toutefois, pour la prime certaines administrations en tiennent compte. Tout dépend de comment est déterminé le régime indemnitaire.

Par **marianne76**, le **15/09/2015** à **22:03**

Bonjour
C'est sur, mais toute la fonction publique n'a pas la chance de crouler sous les primes .....

Par **sabrinadu95**, le **15/09/2015** à **22:09**

Bonsoir

merci pour vos réponses. Vous travaillez tous dans la fonction publique ? quels sont vos métiers ?

Je ne sais pas où aller merci :-)

Par **Emillac**, le **15/09/2015** à **22:14**

Bonsoir,
[citation]*toute la fonction publique n'a pas la chance de crouler sous les primes* [/citation]
Même quand on est ministre, sorti de l'ENA ?
Ben zut alors !
[smile31]

Par **Yann**, le **16/09/2015** à **07:08**

[citation]C'est sur, mais toute la fonction publique n'a pas la chance de crouler sous les primes .....[/citation]
C'est surtout qu'elles sont très aléatoires selon l'employeur. A l'Etat elles changent d'une administration à l'autre, dans la territoriale elles changent d'une collectivité à l'autre (ce qui n'est pas peu dire...), je m'y connais peu dans l'hospitalière, mais ça ne m'étonnerait pas qu'elle y varie d'un hôpital à l'autre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'avais lu une étude il y a quelques temps sur le sujet. Dans la territoriale selon l'employeur la part des primes dans le salaire peut varier entre 15 et 60% du salaire. C'est considérable.

[citation]Vous travaillez tous dans la fonction publique ? quels sont vos métiers ? [/citation]
Je travaille comme directeur des finances et des affaires juridiques pour une commune de taille moyenne.

Par **marianne76**, le **17/09/2015** à **12:47**

Bonjour,
Je suis d'accord sur la fait qu'il a des grosses différences pour l'attribution des primes.
Pour répondre à Sabrinadu95, je suis enseignante et n'ai quasiment pas de primes, cela ne représente même pas un 13ème mois . J'en ai moins que le personnel de base de la bibliothèque de la faculté par exemple ce qui peut apparaître surprenant

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés